



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°58_CC_2023_CCDS

**PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES MEMBRES
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absente excusée :

Céline REGIS,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément aux dispositions du règlement d'attribution de fonds de concours en faveur des communes membres et compte tenu des crédits réservés au budget 2023 pour un montant de 400 000€, les communes membres peuvent solliciter une participation financière de la CCDS pour la réalisation de projets au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Ci-après les demandes recensées susceptible d'émarguer au fonds de concours :

Ville	Intitulé projet	Montant sollicité	Montant total de l'opération
Kourou	Construction réfectoire Lucile élémentaire	24 946	108 000
Kourou	Réhabilitation/ Extension restaurant scolaire de MARIPA	74 180	292 280
Kourou	Test Eclairage solaire batterie Li	19 136	38772
Kourou	Phase 3 Cocoteraie	109 687 €	1 219 375 €
Sinnamary	Aménagement et sécurisation de l'entrée pour les scolaires et développement touristique de la pointe Combi Tranche 2	216 143,55	432 287,10
Sinnamary	Projet City Stade	152 900	305 800
Sinnamary	Réhabilitation des locaux de l'ancienne Base-vie (Dojo) en pôle administratif et modulaire culturel	240 000,00	480 000,00
Sinnamary	Installation temporaire d'un point de vente des produits de la pêche sur la Commune de Sinnamary	31 899,40	256 823
Sinnamary	Aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary	130 000	1 047 800
Sinnamary	Aménagement urbain du cœur de ville de Sinnamary	97 346	2 771 534,39
Sinnamary	Centre d'interprétation de l'eau et des milieux aquatiques de Guyane	180 250	1 325 500
Saint Elie	Maison des Minerais	150 000	300 000

La commune d'Iracoubo n'a pas formulé de demande au fonds de concours CCDS 2023.

Un bilan de la consommation des Fonds de Concours attribués sera présenté en réunion de Bureau et au Conseil Communautaire (en attente de pièces complémentaires). Les fonds de concours 2019 non consommés à la fin de l'année 2023 sont susceptibles de remboursements.

Le total des montants proposés se montent à 400 000 euros, soit le montant disponible pour le Fonds de concours.

Aussi je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution de fonds de concours en faveur des communes membres au titre de l'année 2023.

Ville	Intitulé projet	Montant total de l'opération	Montant sollicité	Fonds concours de 2023
Kourou	Test Eclairage solaire batterie Li	38 772 €	19 136 €	10 313 €
Kourou	Phase 3 Cocoteraie	1 219 375 €	109 687 €	109 687 €
Sinnamary	Aménagement et sécurisation de l'entrée pour les scolaires et développement touristique de la pointe Combi Tranche 2	432 287,10 €	216 143,55 €	130 000 €
Saint Elie	Maison des Minerais	300 000 €	150 000 €	150 000 €

»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu la délibération n°65_CC_2019_CCDS du 29 août 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours en faveur des communes membres pour les équipements sportifs et nautiques ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu le Code de la commande publique, en particulier son article R 2194-8 ;

Vu les statuts révisés de la Communauté de Communes Des Savanes ;

CONSIDERANT la loi Chevènement de 1999 modifiée en 2002 par la loi « Démocratie de proximité » et en 2004 par la loi « Libertés et responsabilités locales » précisant que les fonds de concours permettent à un EPCI d'apporter directement son financement à la réalisation d'un équipement ;

CONSIDERANT le règlement d'attribution de fonds de concours de la CCDS pour contribuer à financer des projets communaux ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE un fonds de concours en faveur des communes membres au titre de l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Ville	Intitulé projet	Montant total de l'opération	Montant sollicité	Fonds de concours 2023
Kourou	Test Eclairage solaire batterie Li	38 772 €	19 136 €	10 313 €
Kourou	Phase 3 Cocoteraie	1 219 375 €	109 687 €	109 687 €
Sinnamary	Aménagement et sécurisation de l'entrée pour les scolaires et développement touristique de la pointe Combi Tranche 2	432 287,10 €	216 143,55 €	100 000 €
Sinnamary	Réhabilitation des locaux de l'ancienne Base-vie (Dojo) en pôle administratif et culturel modulaire	240 000 €	480 000 €	30 000 €
Saint Elie	Maison des Minerais	300 000 €	150 000 €	150 000 €

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 02

Acte certifié exécutoire

Nombre de votants : 18

Reception par le Préfet : 05-07-2023

Publication

le : 05-07-2023

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

